

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 21/09/2020

Date de la convocation:
15/09/2020
Date d'affichage:
15/09/2020

L' an 2020 et le 21 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à l' espace sportif et festif « La scierie, D' Säjmehl » de Lembach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M. HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : MM, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : Mme LEDIG Evelyne donne procuration à Mme STIEFEL Martine

Elus excusés : M. André SCHMITT

Suppléants excusés :

Elus absents:

Titulaires : MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse, M. SCHERTZ Christophe,

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline ; MM. FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Secrétaire de séance : TRAUTMANN Christian

Réf : 041.2020
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

041.2020 : Construction d'un ALSH intercommunal à Hegenev (site périscolaire intercommunal) : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : «Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro crèche (PSU) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°123.2016 en date du 14.11.2016 : «Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire et micro-crèche intercommunal : pôle Sud-secteur Ouest sur Hégenev»,

Vu la délibération du conseil communautaire n°098.2017 en date du 18.12.2017 : « Schéma ALSH : poursuite de la mise en œuvre du schéma validé par le lancement du projet de construction d'un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) intercommunal à Hegenev »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°066.2018 en date du 17.09.2018 : « Site enfance – pôle Sud-secteur Ouest à Hegenev : délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes »,

Vu la délibération n°091.2018 du conseil communautaire en date du 17.12.2018 : « Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Hegenev : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif »,

Vu la délibération n°040.2019 du conseil communautaire en date du 24.06.2019: «Schéma ALSH : Site enfance - pôle Sud-secteur Ouest à Hegenev : fixation des modalités d'organisation du concours de maîtrise d'œuvre »,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Hegenev et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant la validation de l'APS par la commune de Hegenev, via délibération du conseil municipal en date du 17.09.2020,

Entendu la présentation de l'APS par le représentant de la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire du futur site ALSH intercommunal et réhabilitation-extension de l'école de Hegenev, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :**

- **Opération mutualisée intégrant une partie en construction neuve, et une partie en réhabilitation-extension,**
 - **Bâtiment passif, façade en briques inspiré du bâtiment contigu, de près de 1 000 m²,**
 - **ALSH d'une capacité de 100 places,**
 - **Usage de matériaux bio-sourcés,**
 - **Prise en compte de l'intégration du service dans son environnement, et notamment des circulations, pour les futurs usagers, avec travaux complémentaires réalisés par la commune dans le bourg (place de retournement pour le bus de transport scolaire, parkings, déplacement de l'arrêt bus).**
- **De valider le plan de financement prévisionnel en phase APS comme suit (tous chiffres en HT) :**

Plan de financement HT	Part commune*	Part CCSP*	Total opération
Prestations intellectuelles	86 759 €	186 241 €	273 000 €
Autres frais (BC, SST, DO,...)	54 741 €	117 509 €	172 250 €
Coût travaux prév. APS	567 547 € (494 725 € en neuf et 72 822 € en réhabilitation)	1 335 950 €	1 903 497 €
Total coût	709 047 € (31,78%)	1 639 700 € (68,22%)	2 348 747 €
DETR école	227 019 €		227 019 €
Fonds de solidarité CD67	100 000 €		100 000 €
CAF		300 000 €	300 000 €
DETR travaux		200 000 €	200 000 €
Convention enfance CD67		450 000 €	450 000 €
Climaxion Région Grand Est	38 136 €	81 864 €	120 000 €
Total recettes (subv escomptés)	365 155 €	1 031 864 €	1 397 019 €
Solde – financement du bloc communal (hors différentiel TVA/FCTVA)	343 892 €	607 836 €	951 728 €

**Parts commune-communauté de communes établi au prorata des surfaces et temps d'utilisation.*

- **De fixer le planning de réalisation en phase APS comme suit :**
 - **Validation de l'APD : décembre 2020**
 - **Dépôt du PC : janvier 2021**
 - **PRO-DCE : janvier - avril 2021**
 - **Démarrage des travaux : juillet 2021 (démolitions) et septembre 2021**
 - **Réception et mise en exploitation : juillet 2022**
 - **Ouverture aux usagers : septembre 2022**
- **De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes concernés, dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/09/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 29/09/2020